



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Jumelage – Frais de mission- Délégation à Maulbronn dans le cadre d'une célébration anniversaire

Une délégation de la commune composée de 3 membres doit se rendre en Allemagne à Maulbronn, ville jumelée avec Valdahon, pour participer à la célébration des 30 années de mandat de Monsieur Andréas Felchle, Maire de la commune.

Cet événement est l'occasion d'accentuer les rapprochements et de renforcer les liens et les échanges entre nos deux villes, autour du partage d'une festivité.

Il est proposé que les frais de déplacement du véhicule du Conseiller Municipal Délégué, qui sera utilisé pour l'occasion, soient pris en charge par la commune de la manière suivante :

- Frais de carburant sur la base de 750 kms aller – retour
- Frais d'autoroute aller - retour

Il est précisé que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la commune de Maulbronn.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la prise en charge par la commune des frais de déplacement engagés par le Conseiller Municipal délégué, sur présentation d'un état de frais avec justificatifs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

